L'agent Gonce, de service dans le quartier, ayant remarqué que le perturbateur était en état d'ivresse, l'a mis en état d'arrestation.

Croix. — *Un incendie à l'établissement Holden.* — Mardi matin, vers une heure et demie, le sifflet d'alarme signalait un incendie au peignage de laines de la maison Holden.

Le feu venait de se déclarer dans une des caves du peignage où sont renfermées les graisses et les huiles qu'on extrait des laines. Les pompiers de l'établissement qui demeurent en ville furent bientôt tous réunis sous le commandement de M. Thomas Boog leur capitaine.

En peu de temps, les trois pompes à vapeur de la maison furent mises en batterie, et attaquèrent le foyer de l'incendie.

Bientôt, le magasin où se trouvaient les huiles fut inondé par l'eau des pompes. A la surface de l'eau surnageaient des flaques d'huile et des tonneaux.

Tous les pompiers et leur vaillant capitaine méritent les plus grands éloges pour leur dévouement.

Au moment où le feu s'est déclaré, le magasin aux huiles et graisses était rempli de 30,000 kilogs de ces matières.

Quant à la cause du sinistre, elle n'a pu être établie. Il est probable qu'elle provient d'un échauffement de déchets.

Nous avons remarqué sur les lieux M. Seguin, commissaire de police, et M. Lecrimier, adjoint au maire de Croix.

Le montant des dégâts est réparti comme suit : 12 000 francs pour les huiles, 2,000 francs pour le matériel et 3,000 francs pour l'immeuble.

Soit un total de 17,000 francs non couverts par l'assurance. L'incendie ne causera aucun chômage.

Wasquehal. — *La lettre de M. de Mun à M. Brisson.* — Mardi, dans la journée, on a placardé sur les murs de Wasquehal des affiches reproduisant le texte de la lettre que M. A. de Mun a adressée à M. Brisson, président de la Chambre des députés.

— *Le noyé de lundi.* — Le cadavre du nommé Copper Louis-Désiré, qui a été retiré du canal de Roubaix, entre l'écluse de la Maisnière et du Carbellez, Wasquehal, le lendemain, a été reconnu par des parents dans la journée de mardi.

Copper avait quitté son domicile, rue de Lille, 67, à Roubaix, lundi matin à cinq heures, pour se rendre à son atelier, chez M. Vanoveskel, à Croix. Ce malheureux était dans la misère et on peut attribuer son suicide à cette cause.

Hem. — *Une réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira jeudi, à onze heures du matin.

Ordre du jour : 1° Approbation des comptes de l'exercice de 1896 ; 2° Vote des budgets additionnels, commune et bureau de bienfaisance ; 3° Vote des budgets primitifs pour 1898, commune et bureau de bienfaisance ; 4° Demande de M. le Préfet relative à un abattoir ; 5° Fête du 14 Juillet ; 6° Question des écoles et de la gare ; 7° Questions diverses.

Communications

MM. les membres de la société de gymnastique la « Roubaisienne », faisant partie de la section militaire, sont priés d'assister à la répétition de vendredi 4 juin, à huit heures et demie. — Présence indispensable.

La Chambre syndicale des Ouvriers Maçons et similaires invite les adhérents à l'assemblée générale le mercredi 2 courant, à huit heures du soir, au local « La Paix », boulevard de Belfort, 73. — Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; faits divers ; communications importantes. Pour la commission et par son ordre, le secrétaire, Pierre Delrue.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marque trois francs, au prix de 1.75 à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18310

On trouve à la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des attentes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0.10 centimes. — Pharmacie Delabarre, 51, rue d'Inkermann. 12643-13254

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses.
L'espace d'un matin. ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

WATTRELOS

Union des Patriotes. — L'installation de la deuxième section a eu lieu dimanche, chez M. Henri Quesnoy, « Brasserie Moderne », au Crétinier, sous la présidence de M. Charles Malfilâtre, assisté de MM. A. Delcambre, vice-président, et P. Beuscart, doyen d'âge de la deuxième section.

A l'ouverture de la séance, M. Ch. Malfilâtre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est un honneur pour moi de me trouver parmi vous, pour présider à l'installation de la deuxième section de l'Union des patriotes.

» Je tiens à remercier et à féliciter les courageux citoyens qui ont amené si énergiquement et en si peu de temps sa création.

» Comme vous le savez, Messieurs, l'*Union des Patriotes* a pour but de réunir tous les Français dans une pensée commune : l'amour de la Patrie, et d'entraîner par la parole et l'exemple le culte du drapeau.

» Notre société, qui n'est que de fondation récente, n'a fait que grandir, le pas en avant que vous faites aujourd'hui lui donne un élan formidable ; ne nous arrêtons pas, Messieurs, cherchons toujours de nouveaux adhérents. Je compte sur votre bonne volonté à tous pour nous aider à développer notre œuvre patriotique. Il nous faut des jeunes gens ; faisons notre possible pour qu'ils se joignent à nous, car le jour où notre pays serait de nouveau menacé, notre désir est, qu'il n'y ait dans son sein que de vrais Français ayant à cœur la défense du sol sacré de la patrie.

» En terminant, je fais des vœux pour la prospérité de notre Union et propose de chanter la *Marseillaise* en l'honneur de notre belle France et du drapeau tricolore !

» Vive la Patrie ! »

Le chant de la *Marseillaise* terminé, M. A. Delcambre a donné lecture des statuts de la Société et, après quelques explications pour la bonne marche des deux sections, l'élection a eu lieu.

Ont été élus à l'unanimité : vice-président (chef de section), Louis Deschamps, secrétaire, Henri Hallumieux, trésorier, J.-B. Barbieux.

Commissaires : Henri Squedin, J.-B. Bossut, Alfred Leclercq, Henri Delannoy, Emile Dellemmes.

La mort mystérieuse. — On sait qu'un cabaretier, Henri Verchère, a été trouvé mort dans son lit et que le parquet s'était demandé s'il n'y avait pas eu strangulation. L'autopsie a été faite par les soins de M. le docteur Castiaux. Le médecin-légiste, en dépit d'une décomposition du cadavre qui rendait l'examen tout particulièrement difficile, affirme qu'il n'y a pas eu crime et qu'on se trouve en présence d'une mort naturelle.

La fraude. — Un jeune bâcleur de 17 ans, du nom de Ferdinand Haustraete, demeurant à Roubaix, s'est fait arrêter dans la nuit de lundi à mardi vers onze heures, au pavé des Halions, par le brigadier des douanes Prévot et le préposé Roche, de la brigade de la Martinoire, pour avoir tenté d'introduire en France des marchandises prohibées, consistant en 3 kilogs de café vert.

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — En vertu de la prorogation consentie par M. le Préfet du Nord, le conseil municipal de Tourcoing se réunira à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 4 juin prochain, à huit heures précises du soir, pour la continuation des travaux et la clôture de la session de mai.

L' « Avenir », dans son numéro d'hier, a publié, sous le titre de « Le sans gêne du clergé », l'article suivant :

« Il y a un mois, on portait en terre, à la Croix-Rouge, une octogénaire, Mme veuve Dervaux, mère de M. Edouard Dervaux, vice-président de la Solidarité républicaine de Tourcoing.

» Le clergé palpa l'argent de l'enterrement et de la messe du mois qui devait avoir lieu hier, lundi, à huit heures du matin.

» La famille avait envoyé des avis d'obit et à l'heure dite, l'église Saint-Joseph contenait une nombreuse affluence de parents et d'amis.

» Or, les fils de la défunte furent priés de passer à la sacristie.

» Là, le curé leur exposa que la messe ne pouvait avoir lieu par suite de l'empêchement où se trouvait le prêtre — étranger à la paroisse — *qui devait dire cette messe, et qui venait* d'écrire disant qu'il était malade.

» Le curé ajouta qu'il regrettait beaucoup ce contre temps.

» Toutes les instances furent inutiles. Impossible d'obtenir que la messe fût dite par un autre prêtre.

» Le curé proposa bien de dire quelques « oremus » avec offrande, mais la famille réclama, ce à quoi elle avait droit et pour lequel elle avait payé, c'est-à-dire une messe.

» Dans l'église, *lorsque la chose fut connue*, les commentaires allèrent leur train. On se serait cru au marché aux oiseaux, à la « Botte de paille ».

» Le mieux c'est qu'un obit pour une autre famille eut lieu un instant après.

» La famille Dervaux *intente une action civile au curé de la* Croix-Rouge.

» Nous tiendrons nos lecteurs au courant. »

Nous recevons en communication la lettre suivante que M. l'abbé Marchant a adressée, à ce sujet, à notre confrère :

« Tourcoing, 1er juin 1897.

» Monsieur le Gérant
de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

» Je lis dans votre journal, sous la rubrique de Tourcoing, le récit d'un fait, qui s'est passé dans ma paroisse hier, lundi 31 mai, et qui est arrangé de façon à faire peser sur moi le reproche de « sans gêne » à l'égard de mes paroissiens.

» Je proteste absolument contre cette intention odieuse, qui m'est attribuée injustement et méchamment dans cet article intitulé : « Le sans gêne du clergé ».

» Le personnel du clergé de ma paroisse, étant insuffisant en nombre pour les messes et services, qui devaient être célébrés ce jour-là, je m'étais assuré le concours d'un prêtre du collège de Tourcoing, M. l'abbé Desbarbieux, pour la messe de huit heures.

» A huit heures moins cinq minutes, je reçois des mains d'un exprès un billet ainsi conçu :

» M. Desbarbieux ne pourra pas aller dire la messe à Saint-Joseph, à huit heures, il vient de tomber malade, malheureusement tous ces messieurs ont dit la messe et il n'y a personne pour le remplacer.

» Aussitôt je vais à l'église, je montre aux parents de la défunte pour qui on devait célébrer cette messe du mois, le billet, en leur exprimant mes regrets de l'impossibilité, où j'étais de *leur donner satisfaction, leur déclarant, en réponse à l'une de* leurs observations, que l'honoraire de cette messe, qu'ils avaient payée en même temps que le service, leur serait remboursé.

» Je me fis un devoir d'aller dans l'église présenter mes explications à l'assistance assez nombreuse.

» Si mes explications ne satisfirent point tout le monde, je le regrette, sans m'en étonner. S'il y eut du bruit dans l'église *pendant quelques minutes, j'aurais le droit de m'en plaindre,* puisque j'ai légalement la police de l'église. Mais il faut pardonner quelque chose à la première émotion.

» En autre obit, dites-vous, pour une autre famille eut lieu après. Eh, sans doute, le prêtre, qui devait dire la messe pour la famille Dervaux faisant défaut par suite de force *majeure*, est-ce que j'avais le droit d'en faire retomber les conséquences sur d'autres. Si j'avais pu accorder une faveur au président de la Solidarité républicaine, je ne pouvais pas, et il en conviendra lui-même, lui constituer un privilège, qu'eût provoqué des réclamations irréfutables.

» Vous annoncez que la famille Dervaux intente une action civile au curé de la Croix-Rouge et que vous tiendrez vos lecteurs au courant.

» Je le regretterais vivement pour elle.

» En finissant, je tiens à proclamer une fois de plus et là où il a été contesté, mon dévouement pour tous mes paroissiens, sans aucune exception, non pas seulement jusqu'à la gêne, mais jusqu'au sacrifice de ma vie et vous prie, Monsieur le Gérant, en comptant sur votre loyauté, selon mon droit, de recevoir mes civilités distinguées. » A. Marchant.

» *Curé de Saint-Joseph.* »

Une réunion de filateurs de laines. — Mardi a eu lieu à Tourcoing une réunion de filateurs de laines peignées, composée d'un assez grand nombre d'industriels de Reims, de la région de Fourmies, de Roubaix et de Tourcoing. Cette réunion avait pour objet de conférer sur intérêts professionnels.

Les filateurs de Tourcoing ont ensuite offert une cordiale hospitalité à leurs collègues étrangers.

La cérémonie des premières communions au pensionnat de la Ste Union. — Hier mardi, a été célébrée, *avec solennité, dans la chapelle du pensionnat de la Ste-Union*, la cérémonie des premières communions.

M. l'abbé Joseph Delepoulle, aumônier de l'établissement, a officié.

La réponse du syndicat des tapissiers à M. Dron. — Nous avons reproduit la lettre adressée par M. *Dron au président du syndicat* des tapissiers. Notre impartialité habituelle nous fait un devoir de publier la réponse qui a été faite à cette lettre. La voici :

« Tourcoing, le 29 mai 1897.

« Monsieur le Député,

» J'ai pu lire hier, dans le *Journal de Roubaix*, votre réponse à la lettre que je vous avais adressée au nom du syndicat des ouvriers en tapis.

» Estimant, comme vous l'avez d'ailleurs fait le premier, que vos communications peuvent et doivent être rendues publiques, j'ai donc recours à une hospitalité qui m'est gracieusement offerte pour essayer de vous démontrer de vous convaincre du bien fondé des plaintes que je vous ai signalées dans une première lettre.

» Sans vouloir revenir sur les nombreuses persécutions que nous avons eu à subir au cours de la grève de chez M. Masure, persécutions dont j'ai été une des premières et des principales victimes, sans vouloir, dis-je, apprécier personnellement ces faits, dont l'opinion publique a fait amplement justice, il me reste comme devoir, et ce devoir m'est imposé par *mes camarades, de continuer à vous entretenir des injustices* présentes, des abus commis envers notre syndicat et dont plusieurs de nos membres, des pères de famille, subissent, en ce moment, les tristes conséquences.

» Vous n'attendez pas de moi, monsieur le député, que je vous livre ici les noms des victimes pas plus que les noms de ceux qui nous ont mis au courant des manœuvres employées contre nous par les fabricants de tapis. Qu'il me suffise de *vous dire que les nombreux témoignages* sur lesquels je me suis appuyé pour vous saisir de nos plaintes, me paraissent tous sincères et absolument dignes de foi.

» Vous pourriez d'ailleurs vous en rendre facilement compte et cette fois vous ne douteriez plus si, poussant plus loin vos *vestigations*, vous veniez à Tourcoing, *dans notre syndicat*, chercher les renseignements précis qui vous manquent et que nous serions heureux de vous fournir.

» Ceci dit, je dois vous déclarer, monsieur, que, pour ma part, je dedaigne autant que vous les manifestations stériles, je suis et j'ai toujours été pour les solutions pratiques. Si j'ai fait appel à votre intervention, c'est sur les instances des camarades du syndicat qui, par ce moyen, comptaient pouvoir *se faire rendre justice.*

» Quoi qu'il arrive donc, je crois avoir fait œuvre utile et, qui plus est, mon devoir, vous signalant les abus dont nous sommes en ce moment victimes. Et vous m'approuverez, monsieur, puisque comme moi et avant moi vous avez cru bon de saisir de notre cause l'opinion publique et de la *rendre juge* dans la question qui nous occupe.

» Permettez-moi aussi de vous déclarer qu'en ma qualité de président du syndicat des ouvriers en tapis, je crois devoir m'interdire d'apprécier ici les actes de M. Masure-Six, l'adjoint au maire, que vous mettez en cause dans votre lettre. Je n'avais fait à son égard la moindre allusion, et c'est encore à l'opinion publique qu'il appartiendra de juger ce qu'il a pu faire ou ne pas faire.

» Je reste, monsieur le député, à votre disposition pour tous renseignements qui vous paraîtront utiles, afin de dissiper les doutes qui malheureusement vous obsèdent encore.

» Recevez, Monsieur, etc.

» Pour le syndicat des ouvriers en tapis, de Tourcoing :
» Le président : J. Somont ».

Les vieux ménages. — Mardi après-midi, M. Dron, vice-président des hospices, accompagné de MM. Rasson, Dubry et Debouvries, administrateurs, a procédé à l'installation des seize vieux ménages dans les locaux qu'on vient d'aménager à leur intention dans l'ancien asile de l'Enfant-Jésus, rue du Conditionnement.

Il n'y a pas eu de cérémonie officielle ; M. Dron a adressé aux vieillards quelques bonnes paroles et leur a dit qu'ils étaient chez eux ; qu'ils avaient leurs jours de sortie, mais qu'on se montrerait en toutes circonstances aussi large que possible pour les nouveaux pensionnaires de la Ville quand il s'agirait d'aller rendre visite aux enfants et aux parents.

Les vieux époux ne savaient comment manifester leur reconnaissance.

Le nouveau cimetière. — Enquête d'utilité publique. — Le projet d'établissement d'un cimetière entre la rue de Gand et la rue du Rotelet d'un côté et la rue de Bourgogne de l'autre, comprenant diverses parcelles de terrains d'une contenance de 15 hectares 39 ares 20 centiares, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 12 mars 1897, est soumis par l'arrêté du Préfet du Nord en date du 20 mai 1897 et conformément à l'ordonnance royale du 23 août 1835, à une enquête d'utilité publique.

Les plans et les pièces du projet seront déposés pendant quinze jours, du mercredi 2 juin au mercredi 16 juin inclus, à la mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'*expiration de ce délai*, les 17, 18 et 19 juin, de 2 à 6 heures, M. Charles Rogez, conseiller général à Lille, commissaire-enquêteur, recevra à l'Hôtel-de-Ville les déclarations des habitants sur l'utilité dudit projet.

Le bec Denayrouse. — Nous avons annoncé il y a quelque temps que des essais avaient eu lieu à l'usine à gaz avec ce bec d'un pouvoir éclairant extraordinaire et qui a déjà fait ses preuves à Paris.

L'appareil, consistant aussi en un manchon, a été appliqué jeudi sur un bec de la Compagnie de la place de la République. Trois lampes allumées à neuf heures et de nombreux promeneurs ont pu juger combien ce nouveau mode d'éclairage est *supérieur* aux anciens becs dits « intensifs. »

La fraude par chemin de fer. — Les préposés de service, dans la soirée de lundi, le long du chemin de fer entre Tourcoing et Mouscron, ont aperçu un voyageur jeter par la portière de son compartiment plusieurs petits sacs ; ils se cachèrent et n'eurent pas longtemps à attendre pour être fixés : un homme s'avança avec précaution, ramassa les paquets et se disposait à partir quand les douaniers, sortant de leur cachette, s'assurèrent de sa personne. C'est un nommé Victor, âgé de 29 ans, travaillant dans une fabrique de la rue du Haze. Il a été remis à la gendarmerie et sera conduit aujourd'hui à Lille.

Les sacs contenaient environ 10 kilogr. de café vert.

Accident à un tourneur en fer. — En plaçant un manchon sur un tour, à l'atelier de M. Francin, constructeur rue des Poutrains, quartier des Baraques, a été gravement blessé à la main gauche : la première phalange de l'index a été presqu'entièrement arrachée et le médius en partie dénudé.

Le blessé, qui ne pourra reprendre le travail avant une quinzaine de jours, a reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Une pensionnaire peu commode. — Un ouvrier peigneur, Jean-Louis Delescluse, âgé de 64 ans, demeurant à la Blanche-Porte, prend sa pension chez sa voisine Vanvymelbecke ; il se présenta vers le soir en état d'ivresse et voulut se faire servir à dîner. On lui fit observer qu'il avait pris son repas à une heure de l'après-midi. Mais il ne voulut rien entendre, se rua sur son hôtesse et s'arma d'une chaise pour la frapper ; elle parvint heureusement à esquiver les coups, ce qui rendit le vieillard plus furieux encore. Saisissant alors sur le poêle la cafetière remplie de café bouillant, il la lança sur la femme qui fut gravement brûlée à la figure, au cou et au côté gauche. Une voisine qui était accourue pour porter secours a aussi reçu quelques éclaboussures.

Delescluse, qui n'a jamais subi la moindre condamnation, a été arrêté. Il est veuf et a trois enfants mariés.

Les dégâts au cimetière. — Lundi vers le soir, M. Dalle, gardien du cimetière, a pris en flagrant délit de dégradation d'objets funéraires un gamin de huit ans, V. Parmentier, demeurant rue de la Blanche-Porte.

Il sera poursuivi en simple police, les parents civilement responsables.

Suites mortelles d'un accident de voiture. — Nous avons relaté au commencement de la semaine dernière, le 25 mai, le grave accident dont avait été victime un garçon brasseur de M. Taflin, Camille Vergotte, qui était lancé de son camion au boulevard près du Lycée. Le malheureux avait été relevé gravement blessé et transporté à son domicile rue de Renaix. Son état s'étant aggravé, il fut admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Nous apprenons que ce brave ouvrier, père de quatre enfants, vient de succomber après avoir enduré d'atroces souffrances.

C'est en voulant éloigner un jeune garçon qui s'approchait trop de sa voiture qu'il avait perdu l'équilibre.

Mort presque subite d'un rattacheur. — Mardi vers 6 heures 1/2 du soir, Cyrille Nuttyns, âgé de 27 ans, rattacheur chez MM. Tiberghien, rue de Paris, s'affaissa tout à coup à son métier. Ses camarades le transportèrent à la cour, et on appela en toute hâte M. le docteur Bernard. Avant l'arrivée du médecin, le malheureux ouvrier, qui respirait avec la plus grande difficulté, avait eu une abondante hémorragie par la bouche et par le nez, et en moins d'un quart d'heure il rendait le dernier soupir.

Le corps a été transporté au domicile du défunt, rue de Brest, au Grand Plaisir.

Le malheureux était marié depuis moins de deux mois.

Suicide d'une femme. — Depuis plus d'un an, Mme S..., rue du Moulin, âgée de cinquante cinq ans, était l'objet d'une surveillance de tous les instants ; ses facultés étaient fort affaiblies et elle avait la manie de la persécution.

Mardi vers huit heures et demie du soir, son mari était resté à la cour pendant quelques minutes seulement. Quand il rentra, il trouva la malheureuse femme pendue *dans la cuisine ; on coupa aussitôt la corde ; la pauvre* désespérée poussa encore quelques soupirs ; mais tous les soins qu'on lui prodigua ne purent la rappeler à la vie.

Halluin. — *Conseil des Prud'hommes.* — *Renouvellement partiel.* — *Formation des listes électorales.* — Les patrons, chefs d'ateliers, contremaîtres et ouvriers des communes d'Halluin, de Bousbecq et Toufflers, appartenant à l'une des trois catégories ci-dessous spécifiées et qui remplissent les conditions requises sont invités à se présenter à leur mairie respective à l'effet de justifier de leur droit d'électeur du 8 juin au 19 du même mois inclus.

1re catégorie : Houissage, teillage et filature de lin ; brasserie ; fabrique d'huiles ; briques et poteries ; battage de grains à la mécanique.

2e catégorie : Tissage à la main et à la mécanique, blanchisserie de fils et de tissus, *rotiers, lamiers, tonneliers*, fabricants de brosses et de passementerie, cordiers, tailleurs d'habits et chapellerie.

3e catégorie : Charpentiers, menuisiers, charrons, maréchaux-serruriers, maçons, peintres, tourneurs, fabricants de chaises et fauteuils, chaudronniers, ferblantiers, tapissiers, taillandiers, entrepreneurs de constructions, couvreurs, plafonneurs, terrassiers, scieurs de long, bouchers, selliers, carrossiers, bourreliers, cordonniers, fabricants de lattes, de cercles et fabricants et parapluies.

— *Un incendie occasionné par la foudre.* — Pendant l'orage de dimanche qui a sévi à Halluin avec une extrême violence, la foudre est tombée sur une maison du hameau des Trois-Ballots, route de Bousbecque, habitée par Camille Dellaere. Le feu s'était déclaré dans le grenier ; on s'en aperçut aussitôt et on est parvenu à l'éteindre avec quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont peu importants.

— *Un vol de 1500 francs.* — Mardi matin, Mme Dheyère, demeurant rue du Midi, constata avec surprise qu'un meuble avait été fracturé. Poussant plus loin ses investigations, elle remarqua qu'une bourse renfermée dans le coffre avait disparu.

Cette bourse contenait la somme importante de 1800 francs, produit d'un héritage récemment touché.

Mme Dheyère fit part de ses découvertes à son mari. M. Dheyère se mit aussitôt en quête d'indices quelconques. Il ne put établir que le ou les malfaiteurs s'étaient introduits par une vitre de 0,40 c. sur 0,80 c., qu'ils avaient brisée.

M. Dheyère, en rentrant chez lui à 11 heures 3/4, n'avait rien constaté d'anormal.

Il est probable que les auteurs de ce vol ont accompli leur forfait quelque peu après minuit.

M. Lomont, commissaire de police, s'occupe activement de cette affaire mystérieuse.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'Hospice.* — Une quête faite pendant un bal, donné à l'occasion de la ducasse, a produit la somme de 5 fr. 60.

Marcq-en-Barœul. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain, à 6 heures du soir, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1. Comptes et budgets de l'hospice. — 2. Comptes et budgets du bureau de bienfaisance. — 3. Comptes et budgets de fabriques. — 4. Compte de gestion du percepteur. — 5. Compte administratif du maire. — 6. Cotes irrecouvrables. — 7. Chemins des Sorcières. Classement comme chemin vicinal. — 8. Eclairage de la rue du Quai. — 9. Tarifs des tramways, révision. — 10. Réduction du croisement rue de Lille. — 11. Murs à ériger au cimetière. Dispositions pour inauguration. — 12. Règlement de police. — 13. Budget additionnel pour 1897. — 14. Budget primitif communal de 1898.

Roncq. — *Une lâche agression.* — Un jeune homme de 20 ans, M. Vandamme, dont les parents tiennent l'estaminet « Au Retour des Forgerons », passant rue de la Gare, lundi vers 9 heures du soir, fut accosté par un homme ivre, qui ne se borna pas à l'invectiver grossièrement, mais le frappa brutalement.

Quelques personnes, témoins de ces violences, allèrent prévenir le brigadier de police Dehon, qui arrêta l'ivrogne malgré sa résistance.

Cet homme, du nom de Charles Catteau, est bien connu à Roncq et Tourcoing pour ses opinions anarchistes ; il a déjà subi maintes condamnations pour coups, blessures, outrages, etc.

Un camarade de Catteau, Prosper Delcour, qui s'opposait à son arrestation a été mené au poste. Il sera poursuivi pour outrages à la police.

Les blessures reçues par M. Vandame sont heureusement sans gravité.

Linselles. — *La société des Anciens militaires.* — Dimanche dernier la société des anciens soldats a effectué sa sortie trimestrielle sous les ordres de M. Augustin Wallart, son président.

La société, qui compte quatre-vingt-dix membres actifs, a défilé à travers les rues de la commune avec une allure martiale très remarquée.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. le chanoine Henri Cardon, décédé le 31 mai, au monastère d'Esquermes.

Né à Armentières, en 1830, M. Cardon fut, au Petit-Séminaire, l'élève de Mgr Fava et de Mgr Debaisnes. Professeur de rhétorique à Saint-Jean, de Douai, il dut quitter ses fonctions par suite d'un grave accident de larynx, et fut nommé second aumônier au monastère d'Esquermes où, pendant treize ans, il fut le zélé collaborateur de M. le chanoine Martin.

Mais bientôt sa fatigue devint excessive et il ne put plus suffire à une besogne de jour en jour plus importante.

Il donna sa démission en 1877, et fut nommé aumônier des Sœurs de Sainte-Marie, à Douai.

Il était revenu depuis quatre ans à Esquermes et il y habitait avec son neveu, lorsque Dieu l'a rappelé à lui.

— Nous apprenons la mort de M. Louis-Firma Fourquez, agent-voyer en chef du département du Nord, membre de la commission des bâtiments civils, président de la société de secours mutuels des cantonniers du service vicinal.

Ses funérailles auront lieu mercredi, à dix heures trois quarts, à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

La mort de M. Lesaffre et l'Etat belge. — A la suite de l'accident du 28 août dernier, qui occasionna la mort de M. Lesaffre, industriel à Marcq-en-Barœul, les héritiers de celui-ci, comme nous l'avons annoncé, ont assigné devant le tribunal civil de Bruxelles l'Etat belge en paiement d'une indemnité de 2,500,000 francs du chef du préjudice matériel et de 200,000 francs pour le préjudice moral.

L'Etat répond que si l'action est basée sur le contrat de transport, les héritiers du défunt n'ont droit à aucune autre indemnité que celle due pour non arrivée à destination dans les délais. M. Lesaffre ayant été tué sur le coup, n'a pu léguer à ses héritiers une action en dommages intérêts du chef de souffrances endurées. Que si, au contraire, les héritiers entendent exercer une action personnelle, ils doivent démontrer la cause de l'accident et la faute de l'Etat.

A l'audience de samedi, le tribunal a rendu son jugement. Le tribunal admet les demandeurs à établir par enquête que l'Etat, par sa faute, a été la cause de l'accident. Réserve au défendeur la preuve contraire.

Un suicide émouvant à La Madeleine. — Mardi matin, vers six heures et demie, un suicide, qui s'est accompli dans des circonstances émouvantes, a mis en émoi toute la population madeleinoise.

Une dame de 35 ans, Mme C..., domiciliée rue Faidherbe, prétextant qu'elle avait oublié quelque chose dans sa chambre à coucher, s'y rendit et se coupa la gorge à l'aide d'un rasoir.

La carotide a été tranchée net ; aussi la mort a-t-elle été presque instantanée.

C'est dans un accès de fièvre chaude que cette femme a mis fin à ses jours.

Un accident à la gare de Lille. — M. Linders, serrurier, revenait, mardi, de Roubaix, par le train de cinq heures quarante-cinq du soir ; il voulut descendre avant l'arrêt du train et en tombant fut traîné sur une longueur de vingt mètres ; heureusement il ne se fit qu'une légère blessure à l'œil. Outre sa blessure il a été gratifié d'une contravention.

Vélocipédistes militaires. — Une épreuve ayant pour but de constater l'aptitude des candidats à l'emploi de vélocipédiste militaire, laquelle comprendra une course sur route de 70 kilomètres à parcourir en moins de six heures, aura lieu dans le 1er corps d'armée le 28 août pour les hommes de l'armée active dans leur dernière année de service, le 28 août et le 2 octobre pour les réservistes et les territoriaux.

Elle sera exécutée dans les places suivantes : Lille, Valenciennes, Condé, Landrecies, Le Quesnoy, Cambrai, Douai, Maubeuge, Avesnes, Dunkerque et Bergues.

Pourront prendre part à cette épreuve les hommes de la réserve de l'armée territoriale de toutes les armes, y compris les sous-officiers et caporaux.

Les candidats présents sous les drapeaux devront subir l'épreuve devant la commission instituée dans leurs villes de garnison ; les autres dans la garnison la plus rapprochée de leur résidence.

Les premiers adresseront leur demande d'admission au concours à leurs chefs de corps, les derniers la feront parvenir le 1er août au commandant du bureau de recrutement.

Les candidats devront : 1° Justifier devant la commission qu'ils possèdent une instruction élémentaire et qu'ils sont en état de se servir d'une carte routière ;

2° Etre reconnus par le médecin adjoint à la commission apte à l'emploi de vélocipédiste ;

3° Etre en état de démonter et remonter les principales pièces de leur machine.

4° Etre en mesure de prouver par une pièce authentique (facture légalisée, etc.) qu'ils sont en possession d'une bicyclette.

ENTRE COLLECTIVISTES

Le *Petit Calaisien* continue sa polémique. Mais cette fois M. Salembier, dans ses attaques contre les « agglomérés » ne peut s'empêcher de glisser quelques mots à l'adresse de M. Deleluze.

En somme, cette lutte entre les collectivistes de Calais n'est plus qu'une compétition de personnes à la recherche du mandat législatif. M. Salembier déclare nettement à M. Deleluze qu'il ne doit pas songer à être le candidat du parti collectiviste aux prochaines élections.

Après avoir de nouveau parlé de « la flétrissure infligée aux agglomérés » par le congrès de Dunkerque et dit tous les efforts tentés par eux pour rentrer dans le parti, M. Salembier ajoute :

« Leur secret espoir est que le Comité fédéral n'y voyant que du feu — pourra reconnaître ces agglomérations comme autant de sections du Parti.

» Ils rentreraient alors dans ces sections pour, sous le couvert du drapeau ouvrier cette fois, combattre la section calaisienne et lui imposer la candidature de Deleluze, aux prochaines élections législatives.

» Nous prévenons charitablement les amis de M. Dewavrin, les ex-agglomérés, qu'ils perdent leur temps.

» D'abord, en effet, nous espérons bien que le Comité fédéral ne se laissera pas prendre à leur ruse et n'acceptera pas plus les groupes truqués qu'il n'a accepté les fausses cartes.

» Ensuite, et quoi qu'il advienne, il est d'ores et déjà bien arrêté que — pour les raisons que nous ferons connaître à l'occasion — *jamais plus le citoyen Deleluze ne sera le candidat de la section calaisienne.* »

De son côté, M. Naudin confirme les déclarations de M. Salembier :

« Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la *Section calaisienne* du Parti ouvrier a cru devoir prévenir les agglomérés que *jamais plus le citoyen Deleluze ne serait son candidat*, ni aux prochaines élections législatives, ni à d'autres.

» Le *Petit Calaisien* se rallie sans réserve à cette décision, qui s'imposait, après les sourds agissements du véritable inspirateur des agglomérés. Nous commencerons, demain, à dire pourquoi.

Ajoutons, d'ailleurs — pour éviter au *Réveil du Nord* la peine de renouveler des insinuations, qu'il se trouve ensuite dans l'impossibilité de préciser — que le *Petit Calaisien* n'aura pas, aux élections législatives de 1893, d'autre candidat que celui de la Section Calaisienne. »

La lutte, on le voit, est assez vive et le *Petit Calaisien* ne ménage en rien ses attaques. Mais, paraît-il, toutes terribles qu'elles paraissent, elles ne sont pas aussi dangereuses que les ripostes des « agglomérés »

C'est le *Petit Calaisien* lui-même qui en donne le récit dont voici l'extrait :

« Notre directeur, M. Naudin, a été, samedi soir, l'objet d'une odieuse agression.

» Au moment où il sortait de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie des citoyens Dutertre et Fusch-Fallin, le sieur Vincent, jardinier, rue Descartes, est venu à sa rencontre, et, sous prétexte de lui demander une explication, lui lança un coup de poing qui eut dû l'atteindre à la tempe gauche.

» M. Naudin, fort heureusement, avait vu le geste ; il inclina la tête à droite, et le coup de poing passa dans le vide, lui effleurant seulement le bord supérieur de l'oreille.

» Sans le citoyen Dutertre, qui se jeta aussitôt devant l'agresseur et lui fit tron ge précisément un rempart de son corps, le sieur Vincent eût reçu séance tenante, une dégelée de coups de canne qui l'eut à jamais gueri des guet-apens.

» Mais, dans l'impossibilité de frapper sans attendre notre premier adjoint, M. Naudin ne put que renvoyer un vigoureux coup de poing, qui, lui, arriva à son adresse, en plein sur la figure de son agresseur...

» Nous oublions de dire que le sieur Vincent est l'un des meilleurs et des plus fidèles amis de M. Deleluze. Nous y reviendrons. »

Concerts et Spectacles

Au festival d'Hazebrouck. — C'est la société la *Fanfare des Trompettes* l' « *Ancienne* », établie rue de l'Epeule, chez M. Arthur Waltrelos, qui a obtenu une prime supplémentaire pour la tenue.

GRAND-THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
A l'occasion du Concours Fédéral de gymnastique
Bur. 8 h. **Dimanche 6 et lundi 7 juin** Rid. à 8 h. 1/2
Spectacle populaire. Prix très réduits. Spectacle offert aux dames. — Deux représentations de la désopilante comédie militaire.

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI

Comédie-vaudeville en trois actes par MM. Georges Feydeau et Maurice Desvallières.

On commencera à huit heures et demie par un vaudeville du répertoire ; à neuf heures : Champignol malgré lui.

Prix des places : Fauteuils et loges, 3 fr. Pourtour, 2 fr. Premières galeries, 1 fr. 50. Deuxièmes galeries, 0,50 c., une dame accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement ; deux dames ensemble entreront pour le prix d'une place.

Avis très important. — Les entr'actes seront abrégés de façon à ce que le spectacle soit terminé à onze heures précises,